



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
**Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics**

LE PRÉSIDENT الرئيس

Nouakchott le: :انواكشوط في:

Numéro: :الرقم:

**PROCES VERBAL
N° 13/CNCMP/2024
DU 22/02/2024**



Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 22/02/2024 à 15h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Ould Elkory CHEINE .

Etaient présents:

- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Enouar Sadatt Yarba, Membre du CP
- Med Abdellahi Khattari, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Etaient absents:

Commission de Passation des Marchés Publics du PNBA (CPMP/PNBA)

1 °/-

Examen du PPM 2024 actualisé du PNBA, Réf lettre n°0004/CPMP/PNBA, reçue le 21/02/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir le PPM 2024.

Commission de Passation des Marchés Publics de l'Agriculture (CPMP/MA)

2 °/-

Examen du projet d'avenant n°1 au marché N°0099/T/006/CMD/2021 relatif à la réalisation des travaux de 38 forages d'exploitation en Adrar et en Assaba en deux lots distincts (Lot N°01), Réf. 408/CPMP/MA, reçue le

16/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit avenant.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)

3 °/-

Examen de la demande de remise des pénalités de retard relatif au marché n°22/CIAIS/T/2022, portant l'achèvement des travaux de construction du restaurant et de l'amphithéâtre de l'ENI d'Akjoujt, **Réf. lettre n°022/CIAIS/T/2022, reçue le 16/02/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants:

- *l'arrêt du chantier est à justifié davantage;*
- *l'autorité contractante est tenu de prononcer que le retard n'est pas imputable au titulaire du marché.*

4 °/-

Examen d'un projet de marché relatif aux travaux de construction de la résidence du wali à Tiris Zemour, **Réf. Lettre 038/CPMP/MHUAT, reçue le 20/02/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit projet de marché.

5 °/-

Examen de la demande de remise des pénalités de retard relatif au marché n° 89/CIAIS/T/2022, portant réalisation des travaux de construction d'un collège de 4 SDC à Fam Lekhtheyrat - Assaba, **Réf. lettre n°035/CIAIS/T/2022, reçue le 19/02/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir :

- *un document attestant que le retard de remise de site est n'est pas imputable au titulaire du marché ;*
- *le PV de remise de site ;*
- *un Justificatif de l'arrêt des travaux de 25 jours durant la période d'hivernage.*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)

6 °/-

Examen de l'avenant n°1 relatif au marché n° 02121/T/057/CPMP/DTI/2023 portant travaux de construction de la route Atar - Chinguitti, **Réf. Lettre 047/CPMP/MET, reçue le 20/02/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir le marché initial.

7 °/-

Examen de l'avenant n°1 relatif au marché n° 0459/T/031/CPMP/MET/2022 portant travaux de construction de la Gare Routière à Nouakchott (Axe Nouakchott-Nouadhibou), **Réf. Lettre 047/CPMP/MET, reçue le 20/02/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ledit avenant afin de:

- *corriger le pourcentage du montant au niveau du corps de l'avenant,*
- *fournir les détails de ferrailage et le dosage du dallage en béton armé.*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS)

8 °/-

Examen du PPM 2024 actualisé du Ministère de la santé, **Réf. lettre n°00030/CPMP/MS, reçue le 20/02/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2024.

9 °/-

Examen du PPM 2024 de la CNASS, **Réf lettre n°00039/CPMP/MS, reçue le 20/02/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit PPM pour l'année 2024.



Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports des Relations avec le Parlement (CPMP/MCJSRP).

10 °/-

Examen du PPM 2024 du Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement, Réf. lettre n° 00020/CPMP/MCJSRP, reçue le 22/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MCJSRP approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

CPMP/ANESP (CPMP/ANESP)

11 °/-

Examen d'un complément d'information au dossier de consultation simplifiée relatif au projet d'achèvement de réhabilitation du lycée d'Atar, Réf. Lettre 017/CPMP/ANESP, reçue le 20/02/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ledit dossier de consultation simplifiée afin de :

- *revoir les quantités de carrelage par rapport aux dimensions réelles des salles de classes;*
- *revoir les quantités de peinture ;*
- *fournir un DQE actualisé prenant en compte le changement des quantités.*

CPMP/PROGRES (CPMP/PROGRES)

12 °/-

Examen de la décision déclarant infructueux le DAO N°03/CPMP/PROGRES/2023 relatif aux travaux de construction de 13 voiles d'étanchéité en béton cyclopéen pour ouvrages centraux en gabions programme d'aménagement PTBA 2023, Réf. Lettre n°423/CPMP/PROGRES, reçue le 19/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/PROGRES déclarant infructueux ledit DAO.

Commission de Passation des Marchés Publics de la Direction des Projets Education - Formation (CPMP/DPEF)

13 °/-

Examen du PPM 2024 actualisé du Projet PASEB II, Réf lettre n°007/CPMP/DPEF, reçue le 15/02/2024.

Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/DPEF approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2024.

Commission de Passation de Marchés Publics de Société Mauritanienne des Hydrocarbures (CPMP/SMH)

14 °/-

Examen du PPM 2024 de la SMH, Réf lettre SN/CPMP/SMH, reçue le 22/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SMH approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

Caisse des Dépôts et de Développement (CPMP/CDD)

15 °/-

Examen du projet de marché passé par entente directe relatif à la mise en place d'une interface de télépaiement de la Direction Générale des Domaines et du Patrimoine de l'État (DGDPE) au sein du Système d'Information Intégré de la CDD. Réf. lettre n°824/CPMP/CDD, reçue le 19/02/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- *justifier davantage le recours à ce mode dérogatoire.*
- *harmoniser le régime fiscale (TTC ou HT) entre le CCAG 16.1 et les tarifs proposés dans la proposition technique et financière (les points 6.1 et 7.);*
- *fournir un sous détails des coûts proposés aux points 6.1 et 7 de la proposition technique et financière.*
- *fournir une copie du marché déjà signé avec le même prestataire.*

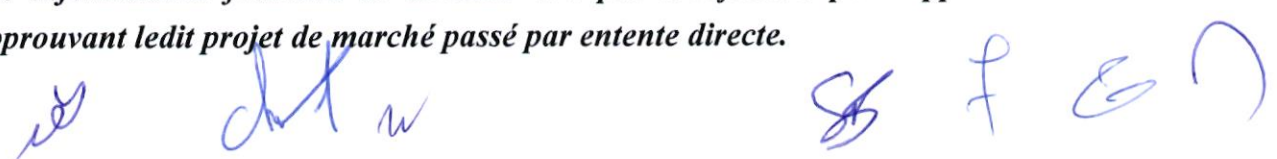
Chantier Naval de la Mauritanie (CPMP/CNM)

16 °/-

Réexamen du projet de Marché par Entente Directe pour la Fourniture de kits étrangers en composite, Réf. 409/CPMP/CNM, reçue le 16/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CNM approuvant ledit projet de marché passé par entente directe.



Commission de Passation des Marchés Publics du Centre d'Achat des Médicaments Equipements et Consommables Médicaux (CPMP/CAMEC).

17 °/-

Examen du PPM 2024 de la CAMEC, Réf. lettre n°0002/CPMP/CAMEC, reçue le 20/02/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournis, la CNCMP reporte ce dossier afin de supprimer l'action n°9 car son montant est inférieur aux seuils des marchés publics.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Economie et du Développement Durable et du Ministère des Finances (Economie & Finances) (CPMP/EF).

18 °/-

Examen du PPM 2024 du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA-SOP1), Réf. lettre n°004/CPMP/MEDD, reçue le 22/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/EF approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

LE PRESIDENT

Mohamed Ould Elkory CHEINE

Les signataires:

- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Enouar Sadatt Yarba, Membre du CP
- Med Abdellahi Khattari, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

